



Numéro 110
13 sept. 2017



Colza :

- Rappel ravageurs
- Rappel régulateur
- Antigraminée foliaires

Blé :

- Gestion des parcelles sales en vulpin et raygras

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine ainsi que les observations du BSV n° 33 du 12 septembre 2017. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du nord du département de Seine-et-Marne.

Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Culture Info.plaine – Interventions d'automne. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Sébastien PIAUD
01 64 79 30 92 / 06 07 18 17 66
Louise VAN CRANENBROECK
01 64 79 30 75 / 07 79 99 53 40

Pôle Agronomie et Environnement

418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE-SUR-SEINE
Tél. : 01 64 79 30 65
Fax : 01 64 37 17 08
www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :



OPE.COS.ENR15 28/09/16

AGROMETEO

Pluie, fraîcheur et vent... Depuis plusieurs jours il est difficile de trouver une fenêtre de sortie pour le semoir ou le pulvérisateur. Les colzas dernièrement semés patinent. Un changement de stratégie pour les parcelles en difficulté pourrait s'avérer nécessaire. En parallèle, l'activité des ravageurs est faible.

COLZA

(stade levée à ¾ feuilles)

▲ Rappel ravageurs



▲ **Limaces** : Risque moyen avec une activité faible mais des conditions propices.

- Seuil indicatif de risque : présence de limaces et dégâts foliaires constatés.
- Stade de sensibilité : de la levée au stade 3 feuilles.

▲ **Altises** : Risque faible avec des conditions météorologiques défavorables à l'activité des insectes.

- Seuil indicatif de risque : 8 pieds sur 10 avec morsures.
- Stade de sensibilité : de la levée au stade 3 feuilles.

▲ **Pucerons verts** : Risque faible dû aux conditions météorologiques défavorables.

- Seuil indicatif de risque : 20 % des plantes porteuses d'au moins un puceron vert.
- Stade de sensibilité : de la levée au stade 6 feuilles étalées.

Condition d'utilisation des insecticides : absence de vent, et température < 20° C. Délai avant la pluie : 2 heures minimum.

▲ Antigraminées foliaires



La présence de repousses de céréales est parfois importante dans les colzas.

En cas de forte concurrence et en l'absence de résistance aux fops et/ou dimes, intervenez avec une antigraminée foliaire.

➢ Sur les premiers semis les plus développés (4-5 feuilles) une application est possible. Sur les semis plus en retard (1-2 feuilles), nous vous conseillons d'attendre un peu car ces produits foliaires doivent être détoxifiés et les colzas sont déjà fortement ralentis par le froid. Attendre un redoux ou qu'ils soient plus développés. Attention, pas d'efficacité des antigraminées foliaires sur vulpie.

➢ Produits utilisables : AGIL 0,4 l/ha (*fop*), PILOT (*fop*) 0,5 l/ha, FUSILADE MAX (*fop*) 0,8 l/ha ; OGIVE (*dime*) 0,3 l/ha + huile 1 l/ha ; FOLY R (*dime*) 0,6 l/ha + huile 1 l/ha...

En cas de résistance, intervenir avec une antigraminée racinaire (type KERB FLO ou LEGURAME PM) plus tard sera indispensable.

Conditions d'utilisations des antigraminées foliaires : à partir de 8-10° C, absence de vent et hygrométrie > 70 %. Eviter les stress climatiques dans les 5 jours qui suivent l'application (amplitudes thermiques, sécheresse). Délai avant la pluie 1 à 2 heures.

Semis de colza et intercultures

Certains d'entre vous ont peut être pris du retard dans leur semis et sont aujourd'hui bloqués à cause d'orages fréquents. Au vu des températures et des conditions météo, il nous paraît aujourd'hui peu viable d'implanter encore du colza sans handicaper le rendement final. Il est préférable d'envisager une autre culture.

Même problématique pour les intercultures, les mélanges notamment avec légumineuses sont adaptés pour des semis précoces. Etant donné les conditions actuelles et le coût de ce type d'engrais vert, préférez implanter une moutarde classique plutôt que de gâcher un mélange onéreux sauf en cas de SIE.

En colza, si vous observez moins de 10-15 pieds m² et que vous pensez détruire votre colza pour le remplacer par une céréale, cela est possible s'il n'y a pas eu de désherbage réalisé. Sinon préférez un maïs, tournesol ou pois de printemps.

Tableau d'évaluation du potentiel du colza en terre profonde :

Biomasse à la sortie de l'hiver	Peuplement en nombre de pieds /m ²				
	< 5	5 à 10	10 à 15	15-20	> 20
30 à 100 g/m ²					
100 à 200 g /m ²					
200 à 400 g/m ²					
400 à 600 g/m ²					
600 g/m ² et plus			(1)		



Retournement à envisager.

Potentiel altéré. Retournement à envisager si facteur(s) aggravant(s) (enherbement, attaque parasitaire, hydromorphie...).

Potentiel plus ou moins altéré. Colza à conserver en adaptant la fertilisation azotée au potentiel réel.

Potentiel intact. Colza à conserver.

(1)

Potentiel intact en sol profond. Dans les sols superficiels, le potentiel peut être légèrement inférieur.

Source : Terres Inovia

BLE : ANTICIPER LES PROBLEMES DE DESHERBAGE

Les problèmes croissants de désherbage et des résistances des graminées type vulpin et raygrass appellent à la vigilance pour la campagne à venir.

Avant l'implantation de vos blés, évaluez le risque d'infestation de la parcelle et adaptez les leviers agronomiques :

- Le labour est efficace sur raygrass et vulpin seulement sur une fréquence de 1 tous les 3-4 ans, soit le temps nécessaire à la graine enfouie pour devenir non-viable.
- Cette année le faux semis fonctionne bien, même avant la période classique de levée du raygrass et vulpin (fin septembre).
- En cas de forte infestation, il est donc conseillé de volontairement décaler la date de semis afin de permettre un ou plusieurs faux semis 3 semaines auparavant. La variété devra bien entendu être adaptée à la date de semis.

Pour rappel, un faux semis pour raygrass et vulpin se réalise sur 1-4 cm de profondeur avec un outil type herse de déchaumage ou vibro-déchaumeur. De l'humidité au sol et possiblement un rappuyage sont les conditions optimales pour provoquer la levée des adventices.

Rappel des préconisations 2017 en variétés de blé tendre :

	A partir du 1 ^{er} octobre	A partir du 5 octobre	A partir du 10 octobre	A partir du 15 octobre
Hors cas particuliers	BOREGAR	AIGLE*, ARKEOS, CHEVIGNON**, COLLECTOR, GRANAMAX, LYRIK, RGT LIBRAVO**, MUTIC*	ADVISOR, CREEK, DIAMENTO, FRUCTIDOR, Hyfi, Hyking LG ABSALON**, RGT VENEZIO*, RONSARD*, RUBISKO, SYLLON,	ARMADA, DESCARTES*, CALUMET*, CELLULE*, FILON**,
En blé sur blé			FRUCTIDOR, LG ABSALON**	CELLULE, FILON**
Précédent maïs*		-	FRUCTIDOR, LYRIK, RUBISKO,	OREGRAIN
Situation à risque mosaïque	-	AIGLE*	RGT MONDIO, RONSARD, SYLLON	
En situation à risque cécidomyies orange	BOREGAR	AIGLE*, GRANAMAX, LYRIK	RUBISKO	NEMO, OREGRAIN

Blé pour Autres Usages / blés biscuitiers

* : Variétés décevantes cette année mais qui ont de bons rendements en pluriannuels.

** : Nouvelles variétés (2016) avec de bons rendements à suivre ou à essayer.

COMPOSITION DES PRODUITS

Produits commerciaux	Matières actives et concentrations
Herbicides	
FOLY R	Cléthodime 120 g/l
FUSILADE MAX	Fluazifop-P-butyl 125 g/l
KERB FLO	Propyzamide 400 g/l
LEGURAME PM	Carbétamide 70 %



Retrouvez les bulletins info.plaine, les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site Internet.
 La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

